14e Tournoi de parties rapides du Vésinet
Mémorial Lucien Ducret
Règlement intérieur

I. Organisation

Le 14e tournoi de parties rapides du Vésinet se déroule le dimanche **23 décembre 2018.** Lieu : salles des Conférences et des Commissions de la mairie du Vésinet, 60 boulevard Carnot, 78110 Le Vésinet. Il est organisé par le club d'Échecs du Vésinet

Le tournoi commence à **10h00**. Aucune inscription ne peut plus être prise au delà de 9h45, sauf accord de l'arbitre. La remise des prix est prévue à **18h00**.
Le tournoi est ouvert à tout titulaire d'une licence de la FFE (A ou B) valable pour la saison en cours.
Le tournoi est réservé aux joueurs dont le dernier classement rapide FIDE, à défaut FFE est inférieur ou égal à **2350**. A défaut du classement rapide, on prend le dernier classement FIDE et à défaut le Blitz, et à défaut le National.
Pour garantir une bonne qualité des conditions de jeu, le tournoi est limité à 100 participants. De ce fait, l'organisateur peut refuser les inscriptions prises au dernier moment.
Le montant des inscriptions est fixé à **20 €** pour les adultes et à **10** € pour les jeunes (moins de 20 ans). Pour les inscriptions prises le jour même, ce montant est majoré à 30 € et 15 € respectivement. Personne n'est dispensé des droits d'inscription.

II. Règles / Classements

Le tournoi se déroule en **9 rondes**. La cadence est de **15 minutes** par joueur.
Les appariements se font au système suisse (Haley), sans protection. Selon le profil du tournoi (répartition des ELO), le mode accéléré pourra cependant être choisi.
Le programme PAPI (version 3.3.5) est utilisé.
Le joueur qui se trouve avoir le plus grand nombre de points à l'issue des 9 rondes est déclaré vainqueur.
Les départages sont, dans l'ordre, le **Buchholz**, le **cumulatif** et la **performance**.
Si une égalité persiste après application des départages, la priorité est accordée au plus faible Elo et ensuite au plus jeune.

III. Règles générales

Les règles appliquées sont celles de la F.I.D.E entrées en vigueur au 1er janvier 2018. La version anglaise de ce texte est la version officielle des règles du jeu d'Échecs telle qu'adoptée par le 88e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie).

Le forfait intervient au bout de quinze minutes de jeu.

6 Pendule
6.11.2 Un joueur peut arrêter les pendules seulement pour chercher l'assistance de l'arbitre, par exemple lorsqu'une promotion a eu lieu alors que la pièce requise n'est pas disponible.

7.5 Coup illégal
Si l'arbitre observe l'une des situations décrites dans l'Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 ou 7.5.4, il agira en respectant l'Article 7.5.5, à condition que l'adversaire n'ait pas joué son coup suivant. Si l'arbitre n'intervient pas, l'adversaire est autorisé à réclamer, à condition qu'il n'ait pas joué son coup suivant. Si l'adversaire ne réclame pas et que l'arbitre n'intervient pas, le coup illégal restera et la partie continuera. Une fois que l'adversaire a joué son coup suivant, un coup illégal ne peut plus être corrigé, sauf par accord entre les joueurs sans intervention de l'arbitre.
3. Pour réclamer un gain au temps, le demandeur peut arrêter les deux pendules et avertir l'arbitre. Cependant, la partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut pas mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux.

9 - La partie nulle
Extrait de l’article 9.6 :
Si l’un ou les deux cas suivants se produisent, alors la partie est nulle :
9.6.1. La même position est apparue, comme en 9.2.2, au moins cinq fois ;
9.6.2. Toute suite d'au moins 75 coups joués par chacun des deux joueurs, sans mouvement d’aucun pion ni prise. Si le dernier coup produit un mat, le mat prime.
Il n'est pas adopté de dispositif particulier relatif lié à l'application de l'article 5.2.3 (nulle par consentement mutuel).

Annexe A – Échecs rapides – l’article A4 s’applique :
A.4.1 A partir de la position initiale, lorsque 10 coups ont été achevés par chacun des joueurs,
A.4.1.1 aucun changement ne peut être fait au réglage de la pendule, sauf si la planification de la compétition était compromise.
A.4.1.2 aucune réclamation ne peut être faite à propos du placement initial incorrect des pièces ou de l'orientation de l'échiquier. Dans le cas d’un placement incorrect du roi, le roque n’est pas autorisé. Dans le cas du placement incorrect d’une tour, le roque avec cette tour n’est pas autorisé.
4. Si l’arbitre observe deux rois en échec ou bien un pion sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il attendra jusqu’à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l’échiquier est toujours illégale, il déclarera la partie nulle.
5. L'arbitre annoncera aussi la chute du drapeau, s'il la constate lui-même.

La directive III ne s'applique pas

IV. Homologation
Le tournoi est homologué par la FFE (numéro : 46576). Les parties sont prises en compte pour le classement Elo rapide FFE du 1er février 2019. L’arbitre principal est M. Grall Gwénolé (AFE1) secondé par M. Jérôme Daziano (Arbitre-Stagiaire).

V. Prix
La liste des prix est affichée en principe lors de la troisième ronde du tournoi. Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix maximum auquel il a droit. Les prix sont attribués "à la place".
70% du montant des inscriptions, au minimum, est redistribué en prix.
Un prix d'au moins 200 € est garanti au vainqueur.
En plus des trois premiers au général, les catégories suivantes sont récompensées (si le nombre de joueurs est suffisant (au moins cinq) : tranches Elo (1999/1800, 1799/1600, 1599/1400, moins de 1400), jeune, féminine et vétéran. Cette liste n'est pas exhaustive. De plus, d'autres prix, dits "festivals", peuvent être distribués (meilleure performance par ronde...).

VI. Divers
Dans le cas d'un contrôle anti-dopage, les joueurs désignés acceptent de se soumettre aux tests qui seront menés par un médecin assermenté.
L'arbitre peut vouloir vérifier la conformité de l'équipement d'un joueur. Toute requête dans ce sens est fondée et refuser de s'y conformer est synonyme d'exclusion.
Il est interdit de fumer dans l'aire de jeu et d’y apporter des consommations. L'utilisation des téléphones portables et de tout autre matériel portable de communication - sauf accord préalable de l'arbitre pour des cas motivés comme les gardes ou astreintes - est interdite pendant les parties et passible de la perte immédiate de la partie.
D'une façon générale, le participant s'engage à respecter la charte du joueur d'échecs de la FFE (affichée).
Le participant s'engage à respecter le règlement intérieur.

L'arbitre	L'organisateur
Gwénolé Grall	Christophe Imbert